

DOSSIER DE CANDIDATURE à la Formation BP JEPS animateur Loisirs Tous Publics

photo à
coller ici

IDENTITE DU CANDIDAT(E)

NOM : _____ **Prénoms :** _____

Si mariée, Nom de jeune fille : _____

Date et lieu de naissance : À N° département : __ Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile :

Portable :

E-mail :

N° INE du candidat :

Situation Familiale (cocher) :

Célibataire Marié (e) Vie maritale / Pacsé(e) Divorcé(e)/séparé(e)/Veuf(ve) Nbre d'enfants _ _

N° d'assuré Social : sous le régime général agricole autre :

Personne à appeler en cas d'urgence :

NOM Prénom :

Lien de parentalité :

Téléphone :

Adresse :

VOTRE SITUATION

Situation actuelle (cochez une ou plusieurs cases):

Etudiant, en classe de (ou sortant de) : _____

Salarié (e) : indiquer votre emploi: _____

CDI CDD durée : en apprentissage Interim

Nom de l'entreprise

adresse :

demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

depuis quelle date :

autre situation (à préciser): _____

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Cout de la formation : 8 652€ pour 721 h

(A cocher impérativement selon votre situation)

- La formation sera à votre charge ou celle de vos parents
- Je suis salarié(e) en contrat d'apprentissage, le cout de formation est pris en charge par l'OPCO: Nom Employeur et adresse :
- Je suis salarié(e) (précisez le contrat) :
Nom Employeur et adresse :
- Je suis en recherche d'un maître d'apprentissage
- J'ai déposé une demande d'aide pour le financement de la formation ?
 oui non
Après de quel organisme ?

Réponse de l'organisme : acceptée refusée en attente de réponse

Joindre le devis avec accord dès réception

Les recherches de financement ou d'employeur doivent impérativement commencer dès le retrait de ce dossier de candidature.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un Curriculum Vitae (si non fourni au préalable)
- Une lettre de motivation : (si non fourni au préalable) nous portons une grande importance au projet professionnel et à la motivation du candidat.
- 1 photos d'identité
- 1 copie recto-verso de votre carte d'identité en cours de validité
- 1 copie du diplôme de l'AFPS ou PSC1 ou PSE1 ou PSE2 ou AFGSU 1 ou 2 ou STT
- L'attestation de justification d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- Ou bien**
- La copie d'un diplôme suivant : BAPAAT, CQP animateur périscolaire, BAFA, BAFA, BAFD, BAC PRO SPVL, BAC PRO AGRICOLE, BREVET PRO délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS.
- la copie de la JAPD (du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats nés en 1979 et après et les candidates nées en 1983 et après).

Merci de nous adresser le dossier avec les pièces demandées:

Adresse: 10 route de MASSALES 15100 SAINT FLOUR

Adresse mail : mfr.saint-flour@mfr.asso.fr

Annexe 1 - Aide au Financement de la formation

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches de recherche de financement dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

Demandeur d'emploi :

Pour les personnes sans emploi ou sorties du système scolaire, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi ou d'être suivi par la Mission Locale pour les jeunes de moins de 26 ans** et de demander à rencontrer un conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le CPF** : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF),
- **Des formations sont financées par la Région, Pôle emploi ou encore l'Agefiph** :
 - o Action de formation collective
 - o Aide individuelle à la formation (AIF)
- **Le contrat d'apprentissage** pour les jeunes de 16 à 29 ans : Vous devez trouver un employeur.
- **Le contrat de professionnalisation (+ de 26 ans) ou un contrat d'accompagnement à l'emploi**. Vous devez trouver un employeur. Ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Et la formation est prise en charge par l'OPCO de l'employeur.

Salarié :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF** (à l'initiative du salarié) : *tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.*
- **Le CPF de transition** (à l'initiative du salarié) : *permettre à tout salarié de changer de profession, pour des formations éligibles au CPF.*
- **Le dispositif ProA** : *permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.*
- **L'accompagnement à l'effort de formation** : *pour les entreprises de moins de 50 salariés.*

Dirigeant et Travailleur indépendant :

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA). Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

Personne en situation de handicap :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

- 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la MFR St-Flour : 04.71.60.07.62